PROJET D'ETABLISSEMENT 2015-2020

Préambule

L'école de musique de l'Anjou bleu est un **établissement d'enseignement artistique territorial** depuis 2002. Elle est née de la volonté d'apporter sur l'ensemble du territoire, l'accès à un enseignement musical de qualité.

Elle possède **six antennes**, réparties sur le territoire des six Communautés de Communes qui composent le Pays Segréen :

- •Candé
- •Châteauneuf-sur-Sarthe
- •Le Lion d'Angers
- •Bécon-les-Granits
- Pouancé
- •Segré.

Elle a pour vocation de travailler en transversalité au sein du Pays Segréen avec les services *Culture* et *Tourisme*.

Elle regroupe aujourd'hui 30 enseignants, 4 coordonnateurs de territoire, un directeur et une équipe administrative.

Elle accueille plus de 600 élèves en musique, sensibilise à l'art et la culture 700 enfants dans le cadre d'actions éducatives pendant le temps scolaire et a pour objectifs de développer de nombreux partenariats avec notamment les acteurs culturels et éducatifs du territoire.

Enfin, l'école de musique s'inscrit dans le cadre élargi du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques du Conseil Général du Maine-et-Loire et elle se veut devenir un acteur ressource fort dans les années à venir de ce dispositif.

L'école de musique est, a priori et en un sens restreint, le lieu où l'on étudie la musique. Dans le présent document nous souhaitons interroger le sens de l'art et de la place qui lui est faite dans la culture et la société d'aujourd'hui, avec des vecteurs tels que proximité, solidarité, exigence artistique et créative au service du plus grand nombre...

Ce projet d'établissement se veut donc être un document-cadre pour une stratégie de développement de l'école de musique comme lieu ressource sur ses territoires, catalyseur de créativité au service d'une certaine conception de la culture, et de concilier cette conception avec une vision « politique » citoyenne.

L'enjeu premier est de transformer un établissement d'enseignement spécialisé en une école d'art, ouverte sur ses territoires.

Il affiche une volonté affirmée de solidarité, de partages avec les différents territoires et les multiples acteurs, symboliquement l'école de musique se veut être le fil du collier qui relie les perles.

Il cherche, modestement, à s'employer à un début de réponse sur le sens de la culture : responsabilité, sens critique, vigilance, partage, connaissance, ouverture aux autres et au monde, tolérance.

L'art est un anti-destin - MALRAUX

CE PROJET D'ETABLISSEMENT RESULTE DE LA PRISE EN COMPTE DES LIGNES-FORCES ET DES FRAGILITES CONSTATEES LORS DU DIAGNOSTIC REALISE EN JANVIER 2014 :

Les lignes forces :

- •un rayonnement des enseignements sur l'ensemble du territoire, qui couvrent 6 communautés de communes et 67 communes.
- •des enseignants de qualité installés majoritairement sur le territoire,
- •des relais pédagogiques de l'école sur les territoires avec la présence de coordonnateurs qui assurent le suivi du projet sur 6 lieux d'enseignement
- •des pratiques collectives importantes
- •des potentialités dans le domaine des musiques amplifiées avec un coordonnateur récemment nommé sur les musiques actuelles

Les fragilités :

- •des pratiques collectives fragilisées par le manque de renouvellement ou la disparition de certaines classes,
- •des actions de création et de diffusion repliées sur elles-mêmes, avec peu d'ouverture sur les partenariats et sur les solidarités,
- •un lien insuffisant avec le monde scolaire (TS et Périscolaire)
- •peu d'expérimentation

Les repères ou cadres référents principaux sont :

- •la charte des enseignements artistiques du Ministère de la Culture,
- •le Schéma Départemental des Enseignements artistiques.

LES PILIERS DU PROJET D'ETABLISSEMENT

- 1.L'éducation et la découverte de la musique pour une solidarité renforcée
- 2.L'enseignement musical pour défendre des valeurs collectives
- 3.L'ouverture aux mondes pour le développement de la curiosité : la musique, art vivant de notre Histoire.

4. Construire ensemble

Pour chacun des axes, nous construirons des propositions sous forme de mesures. A la fin du document, une proposition de phasage des actions est élaborée, avec un prévisionnel financier pour une montée en puissance progressive sur 5 ans.

Ces mesures sont à entendre comme les rhizomes d'un projet collectif et non pas comme un catalogue d'initiatives déconnectées entre elles.

1.L'éducation et la découverte de la musique pour une solidarité renforcée

L'école de musique est un lieu ressource qui doit venir au service du territoire dans une démarche d'éducation populaire. L'éveil à la musique se doit d'être partagé par le plus grand nombre et il peut être une fin en soi, sans obligatoirement passer par la case « école de musique ».

MESURE N°1: RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE

Au-delà de l'aspect financier, le temps scolaire permet de toucher un grand nombre d'enfants, dans le cadre d'un projet éducatif qui a pour mission de former les citoyens de demain.

Il s'agit donc de faire se rencontrer le monde de l'éducation avec celui de la culture autour de 2 moments charnières dans l'éducation des enfants, avec un cœur d'actions qui serait le collège:

- •le passage du primaire au secondaire autour des pratiques vocales collectives : instrument commun à tous, la voix est un outil de communication, d'échanges, où l'individu construit son identité dans le collectif, dans une position d'acteur et d'écoute des autres.
- •le passage du collège au lycée autour des musiques actuelles : la recherche, l'émancipation voire la provocation, la confrontation à l'autre...

Axes territoriaux prioritaires pour 2015-2020 :

Expérimentations autour des :

- -Pratiques vocales collectives autour des collèges publics de Châteauneuf-sur-Sarthe, Le Lion d'Angers et du Louroux-Béconnais avec une collaboration resserrée entre les enseignants de l'école de musique et les professeurs de musique en collège. Le cadre de cette action s'inscrira dans le projet CLEA.
- -Musiques actuelles avec les collèges publics Georges Gironde de Segré et Pouancé et en lien avec l'option musique du lycée Blaise Pascal à Segré. L'intervention spécifique concernerait prioritairement des adolescents de 3ème et 2de.

Les actions proposées se construiraient autour de projets de création et/ou de rencontres avec les publics et n'auraient pas une périodicité hebdomadaire. Elles seraient organisées sous la forme de sessions. La commission CLEA serait le lieu d'échanges et de décision des projets d'actions annuels retenus en fonction des heures disponibles.

MESURE N°2 : CONTRIBUER A LA DECOURTE DU MONDE MUSICAL DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

L'école de musique se doit d'être un pôle ressource aux côtés des communes. Plusieurs types d'actions seront menées :

- •Des cycles de découvertes instrumentales pour les 7-10 ans, dans une approche collective autour de l'oralité et de la pratique :
- o Autour des cordes frottées avec des ateliers de 7 semaines pour 12 enfants
- Autour des cuivres et percussions avec des ateliers de 7 semaines pour 18 enfants

Des instruments de musique seront, durant ce temps de découverte, prêtés aux enfants qui « vivront » avec durant ce cycle de 7 semaines.

2. L'enseignement musical pour défendre des valeurs collectives

Ce qui différencie notamment un enseignement public de la musique du privé, c'est le sens d'un enseignement individuel au service d'un collectif, *faire de la musique ensemble pour et avec les autres*.

MESURE N°3 : RENFORCER LES INSTRUMENTS POUR LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES COLLECTIVES

Il convient d'une part, de renforcer et de créer des disciplines importantes pour la vie des ensembles et, d'autre part, de repenser le projet de formation musicale en s'appuyant sur les pratiques vocales collectives.

- •Jouer ensemble:
- Renforcement du cor, du trombone, du violoncelle, du saxophone, de la clarinette,
- o Création du basson et de l'alto
- ° Repenser l'enseignement du piano, de la harpe et de la guitare avec une dimension d'accompagnement et de musique de chambre,
- o Mettre un pont entre Musiques et danses traditionnelles et Musiques actuelles. Dans le cadre de cette mise en cohérence, repenser les enseignements de la guitare d'accompagnement et de la guitare électrique/basse.
- Fusionner les orchestres d'harmonie et le big band en un ensemble Jazz et Musiques du Monde.

Cela dans l'objectif de nourrir la vie des ensembles et du projet collectif autour d'ensembles cordes, de l'orchestre symphonique, du big band, des ensembles vocaux...

•Chanter ensemble:

- o Mise en place de classes chantantes en remplacement de la formation musicale,
- ° Création de chœurs jazz'ados sur 3 secteurs dans un premier temps : Segré, Le Lion d'Angers et Candé,
- o Développer une partothèque pratiques vocales collectives. La partition est la trace de l'histoire de la musique et il est essentiel de sensibiliser les enfants à l'objet partition.

3. L'ouverture aux mondes pour le développement de la curiosité : la musique, art vivant de notre Histoire.

L'Anjou bleu est un territoire riche en patrimoine historique et industriel. L'objectif premier sera d'investir les lieux du territoire en participant à des projets de rencontres, de créations et de diffusion.

MESURE N°4 : INVESTIR LES LIEUX

Pour faire (re)découvrir les richesses locales patrimoniales autour d'actions de diffusion et de rencontres, en lien étroit et transversal avec les services *culture* et *tourisme* du Pays :

- •Journées européennes du Patrimoine,
- •Saison artistique des enseignants en soutien des animations de communes,
- •Action Jazz dans un programme d'insertion professionnelle Jazz Emergence avec 5 écoles de Jazz : Centre des Musiques de Didier Lockwood // Jazz à Tours // Music Halle à Toulouse // IMFP de Salon-de-Provence // APEJS de Chambéry. Cette action pourrait renforcer le rayonnement territorial du *Saveurs Jazz*. Des communes du territoire pourrait ainsi être irriguées par des actions de qualité, gratuites.
- •Création d'un espace d'échanges, de découvertes : *J'aime, J'aime pas...* Cycles de rencontres, de conférences, de sorties de fabrique artistique pour échanger, discuter, refaire le monde... Espace de confrontation des idées avec invitation de conférenciers, philosophes, sociologues, musiciens, créateurs... où comment créer des espaces citoyens d'échanges, de partages de réflexions, d'émotions...
- •Créer un parcours musique et danse anciennes, espace de découverte pour les musiciens en herbe et de rencontre entre patrimoine, musique, danse et publics.

4. Construire ensemble

Le Construire ensemble renvoie à la question des partenariats et à la mutualisation des moyens.

MESURE N°5 : LA SYNERGIE PAYS

- •Construire une synergie Pays en renforçant la collaboration entre Culture, Tourisme CLIC et Ecole de musique.
- •Construire ensemble des dispositifs type CLEA (Contrat Local d'Education Artistique),
- •Renforcer la présence auprès du monde associatif : chœurs amateurs, harmonie et batterie-fanfare, joueurs de trompe...
- •Resserrer les liens avec les associations *Musique et Danse Traditionnelles* : l'ensemble dArt et Traditions Populaires **Avant-Deux du Haut Anjou**, le groupe **La Violette** du Tremblay, les danseurs de l'association **Les Compagnons du Thiberge** de Brain-sur-Longuenée et, au-delà les chorales et les écoles de danse amateurs du territoire sur des projets de créations et de spectacles. Les TAP pourraient aussi être investis, un enseignant de l'école de musique pouvant accompagner des bénévoles d'association dans une action de formation pour cette action spécifique.

MESURE N°6 : LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Dans le cadre du SDEA, renforcer les réflexions à l'échelle du département par des processus de mutualisation :

•Par un rapprochement entre l'école de musique de l'Anjou bleu et du Saumurois. Ces deux écoles de musique rencontrent aujourd'hui les mêmes problématiques en terme de développement et ont souhaité, à l'initiative du Conseil Général, se rapprocher par la mise en place d'une direction partagée pour l'année scolaire 2014/2015. Ce rapprochement, s'il était pérennisé, pourrait permettre, dans le cadre de projets artistiques partagés, de renforcer la cohésion des équipes et de dynamiser les pratiques.

- •Créer un espace partagé de recherches et d'expérimentations autour :
- o des pratiques vocales collectives,
- o des arts numériques et des pratiques actuelles.

L'Anjou bleu accueillerait un laboratoire de recherche et de création artistique et pédagogique autour d'échanges :

- •à l'échelle européenne dans le cadre du programme Leonardo,
- •sur un volet Francophonie.

Plusieurs structures et institutions potentielles pourraient être associées au sein de ce laboratoire comme :

- •Le Conseil Général de Maine-et-Loire,
- •Le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers,
- •Le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Choletais,
- •La Maîtrise Régionale des Pays-de-la-Loire,
- •Les Z'éclectiques
- •Le THV de Saint-Barthélémy d'Anjou,
- •L'école de musique du Saumurois,
- •L'école de musique de Beaufort en Anjou.
- •Mettre en place un projet pilote d'accompagnement des groupes **Musiques actuelles** avec un soutien spécifique du Conseil Départemental : Une équipe départementale serait constituée pour un rayonnement de nos jeunes groupes sur l'ensemble du département

MESURE N°7 : LES PARTENARIATS RESSERRES :

Pour accompagner les démarches d'expérimentations et d'ouverture aux musiques et aux territoires, des partenariats privilégiés pourraient se mettre en place avec :

- •l'école de musique du Saumurois,
- •le Saveur Jazz et le CRD du Choletais pour le volet Musiques actuelles,
- •le CRD du Choletais et la Maîtrise régionale des Pays de la Loire pour le volet Musiques anciennes et patrimoine,
- •la Maîtrise régionale des Pays de la Loire et le CRR d'Angers sur le volet Pratiques vocales collectives.

Prévisionnel des évolution des effectifs par instruments pour atteindre les objectifs du Projet d'établissement :

	Nombre	Nombre	Commentaires
	d'élèves	d'élèves	
	2013/2014	2014/2015	
Accordéon	5	2	Proposition pour fermeture de classe à terme
chromatique			
Accordeéon diatonique	25	24	Proposition pour descente à 22 à terme
Alto	3	4	Objectif proposé à terme d'atteindre 10 élèves
Clarinette	14	17	Objectif proposé à terme d'atteindre 24 élèves
Contrebasse	6	5	Redéploiement à prévoir vers le violoncelle
Cor	4	8	Objectif proposé à terme d'atteindre 10 élèves
Flûte à bec	2	1	Proposition pour fermeture de classe à terme
Flûte traversière	40	42	Objectif atteint
Guitare basse	2	2	Reconfiguration à prévoir dans le cadre du futur projet d'établissement
Guitare classique	48	45	Proposition pour descente à 40 à terme
Guitare électrique	12	14	Proposition pour descente à 10 à terme
Guitare	40	32	Proposition pour descendre à 24 à terme
accompagnement			
Harpe	23	23	Objectif atteint
Orgue	2	4	Objectif atteint
Percussions	27	28	Atteindre 30 élèves à terme
Piano	77	70	Proposition pour descente à 60 à terme
Piano Jazz	2	2	Proposition pour fermeture de classe à terme
Saxophone	29	26	Atteindre 30 élèves à terme
Technique vocale	19	10	Objectif atteint
Trombone	0	7	Atteindre 10 élèves à terme
Trompette	27	30	Objectif atteint
Tuba	5	4	Atteindre 6 élèves
Violon	43	46	Objectif atteint
Violoncelle	12	12	Atteindre 20 élèves à terme